

Le 8 avril DEUX MILLE VINGT ET UN à 9h30, se sont réunis en assemblée régionale en téléconférence (outil Teams), les membres de l'URAASS Auvergne-Rhône-Alpes. Il a été établi une attestation de présence électronique (ci-joint).

Egalement en pièce jointe :

- diaporama support aux échanges,

M. BLANCHARDON François est désigné en qualité de Président de séance. Mme TIME Marie-Catherine est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance.

Le Président de séance tient à la disposition des personnes présentes :

- Les statuts et le règlement intérieur de l'Association « UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS AGREES DU SYSTEME DE SANTE – UNAASS », dite « FRANCE ASSOS SANTE »,
- Un exemplaire de la convocation du 8 avril 2021,
- La liste des membres,
- L'attestation de présence électronique certifiée exacte

Le Président de séance rappelle que l'ordre du jour de l'assemblée régionale est le suivant :

1. Actualités : la nôtre, la vôtre
 - La nôtre : nos actualités en termes de plaidoyer, animation & formation
 - La vôtre : tour d'écran pour partager vos actualités associatives
2. Adoption du Procès-verbal de l'Assemblée régionale du 3 décembre 2020
3. Rapport moral du Président de la délégation pour l'année 2020
4. Rapport d'activité et Rapport financier de la délégation sur l'année 2020 : débats et adoption
5. Appels à candidatures 2021 pour les instances de santé publique (CRSA et CTS) : quelle place devons-nous prendre ?
6. Questions diverses

Le Président donne ensuite la parole à tout membre désirant la prendre. Au terme d'un premier temps d'échanges, l'Assemblée décide de dissocier la résolution portant sur le rapport d'activité de la résolution portant sur le rapport financier. Par la suite, plusieurs expriment différents points de vue qu'il n'a pas été jugé utile de rapporter.

La discussion étant close et personne ne demandant plus la parole, le Président de séance met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution
Adoption du procès-verbal de l'Assemblée régionale du 3 décembre 2020

Après lecture par le(a) Président(e) de séance, l'assemblée régionale décide de valider la rédaction définitive du procès-verbal de la présente assemblée en date du 3 décembre 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des votants.

Deuxième résolution
Rapport d'activité

Le rapport d'activité 2020 a été exposés à l'ensemble des membres présents qui l'approuvent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des votants moins une voix (abstention).

Troisième résolution
Rapport financier

Le rapport financier 2020 de la délégation est présenté à l'assemblée régionale qui l'approuve

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des votants moins deux voix (deux abstentions).

Le Président de séance propose ensuite la parole à toute personne désirant la prendre. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h33.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les Président et Secrétaire de séance.

Fait à Lyon

Le 8 avril 2021

En DEUX (2) exemplaires originaux, dont un exemplaire est adressé à l'Association UNAASS (FRANCE ASSOS SANTE).

Le Président de séance
M. François BLANCHARDON



La Secrétaire de séance
Mme Marie-Catherine TIME

